**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

**Band:** 57 (1959)

Heft: 5

Artikel: Un exemple de plan d'aménagement urbain : Fribourg

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-215229

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Un exemple de plan d'aménagement urbain: Fribourg\*

Aspan. En 1799, Fribourg comptait 5100 habitants, c'est-à-dire 14 % de moins qu'en 1448. Ainsi en trois siècles et demi, la population urbaine, loin de grandir, avait plutôt décru. On comprend donc la stabilité de la ville. Mais en 1810, le retard était rattrapé. La population de la ville ne cessa de croître désormais d'une façon régulière, doublant aux environs de 1860. Après la fondation de l'Université, la croissance s'accéléra encore. Aujourd'hui elle a sextuplé par rapport à 1799.

Or, en même temps que la population crevait le plafond qu'elle avait respecté depuis le XVe siècle, la ville rompait ses barrières morales et physiques. En 1848, le régime radical fit tomber la barrière des murailles en décidant la démolition d'une partie des fortifications. On vit donc disparaître dans les années suivantes des portions importantes de l'enceinte et des édifices militaires dont certains ne manquaient pas de beauté.

Cependant, le bouleversement des équipes gouvernementales après l'effacement de l'oligarchie et la montée de nouvelles classes sociales amenait progressivement la ruine des anciennes traditions d'urbanisme. Les bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle, avec leur conception illimitée des droits de la propriété privée, ne voulaient plus supporter les disciplines collectives que l'industrialisation naissante à partir de 1850 attaquait à son tour avec ses vues étroitement utilitaires.

Toutefois, à partir de 1870, les Fribourgeois n'ont manqué ni d'idées, ni d'audace. Les projets les plus heureux parfois ont été exprimés. Mais la continuité, en revanche, a complètement fait défaut; c'est-à-dire finalement, l'autorité; gouverner c'est prévoir et vouloir avec persévérance. Pour cela il faut des idées, des principes et des instruments d'exécution exprimés dans des textes autoritaires.

Aussi l'élément le plus efficace de la reprise de l'urbanisme à Fribourg fut-il d'abord d'ordre législatif. Déjà la loi du 19 mai 1894, sur les communes et paroisses, déclarait le droit des communes à contrôler toutes les constructions de leur territoire pour raison de solidité, d'alignement et d'esthétique et précisait leurs droits et leurs moyens d'intervention en la matière.

La loi d'application du Code civil suisse (1911), à son tour, apporta quelques précisions en matière de construction, sur les murs mitoyens, les distances, les ouvertures, les arbres et les haies vives. Certains chiffres adoptés ne correspondent plus du tout, malheureusement, aux conditions actuelles de l'urbanisme et de la construction et sont chaque année responsables de quelques constructions particulièrement dommageables à l'hygiène et à la beauté de la ville. Ce fut surtout la loi sur les routes (1923) qui fit faire un pas en avant. Elle imposait à tous les conseils communaux des villes du canton l'obligation «dans le délai de trois années, d'établir

<sup>\*</sup> Aus drucktechnischen Gründen mußte dieser Beitrag in die Sondernummer über Graubünden aufgenommen werden.

un plan d'alignement des rues existantes, ainsi qu'un plan d'aménagement en vue de son extension et de la construction de nouvelles rues et quartiers ». — «Ces plans, ajoutait-elle, seront soumis au Conseil d'Etat pour approbation.»

Cette même loi fixait le contenu du plan d'alignement (indications précises des places, promenades et voies publiques; répartition par zones des catégories de bâtiments; plans des canalisations principales; alignements des bâtiments), de même que les conséquences pour les constructions privées.

D'autre part, en 1933, l'Etat de Fribourg accorda sa suprême approbation au règlement sur les constructions que la ville s'était donné l'année précédente. Une procédure détaillée concernant l'autorisation de bâtir, des règles précises sur l'esthétique des constructions, leur gabarit, leur sécurité, leur salubrité, le service de voirie, mettaient dans les mains de la commune, par l'intermédiaire de l'édilité, des armes pour contrôler les bâtiments d'habitation dans la ville.

# Des solutions insuffisantes

Pour répondre à la loi sur les routes, la commune mit au concours, en 1925, un plan d'aménagement de la ville. Trois projets, œuvres d'architectes et géomètres du pays, furent primés à ce concours. Conformément aux préoccupations dominantes de l'édilité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ces projets d'extension suscités par une loi sur les routes ne se préoccupaient à peu près que de tracer des voies nouvelles, ménager des accès ou des dégagements.

Mais le fait véritablement grave fut qu'aucun de ces projets primés ne reçut l'approbation de l'Etat qui pouvait seul leur donner valeur exécutive.

Le règlement sur les constructions, en revanche, ayant valeur exécutive, se montra bienfaisant et régla par exemple avec assez d'efficacité le développement considérable de nouveaux quartiers.

La fin de la guerre mondiale provoqua un accroissement considérable des problèmes de l'urbanisme.

La marée de la population connut une recrudescence. La construction s'amplifia considérablement, fouettée par la montée démographique, en même temps que par l'afflux de capitaux qui cherchaient à se mettre à l'abri dans les entreprises immobilières. D'un autre côté la circulation dans les rues, longtemps ralentie par la guerre, connut une reprise rapide et une montée en flèche, qui ne cesse de s'accentuer.

En outre, l'augmentation de la demande de terrain amena la ville sur une bonne partie de son périmètre à la limite de ses frontières, ce qui eut pour contre-coup d'augmenter la pression des intérêts privés sur les rares espaces libres qui restaient dans la ville. Enfin, moins visibles mais non moins pressants, les problèmes de l'alimentation en eau pure, de l'élimination des eaux usées et de la destruction des ordures devinrent tour à tour aigus.

On ne pouvait plus se borner à proposer des principes ou des solutions facultatives aux initiatives particulières, il fallait à tout prix diriger, si l'on ne voulait être débordé. Le chef de l'édilité sollicita et obtint en 1946 la collaboration d'une commission d'urbanisme dans laquelle le juriste, l'ingénieur, l'historien, l'artiste, l'architecte et l'industriel s'unirent pour examiner avec les responsables de la commune les multiples problèmes urbains.

Il apparut bientôt qu'il ne suffisait pas de résoudre au jour le jour les cas posés par des particuliers qui seuls avaient l'initiative. On devait fixer des plans et les réaliser.

# Enfin un plan d'aménagement

C'est pourquoi, en 1953, un architecte reçut la charge de constituer un nouveau plan d'aménagement qu'on mettrait cette fois à l'enquête et que le Conseil d'Etat rendrait efficace par son approbation.

Ce travail est aujourd'hui très avancé. Il comprend pour la ville et pour les portions des communes voisines sur lesquelles elle déborde déjà:

- 1º Des plans d'inventaires (plan d'utilisation des immeubles faisant ressortir entre autres la densité de l'occupation, plan de hauteur, de salubrité des immeubles, plan des réserves de terrain à bâtir à l'intérieur du périmètre de la ville).
- 2º Le plan d'extension. Celui-ci comporte d'abord un plan directeur auquel on confie les principales intentions de l'autorité sur le développement de la ville, le plan de zonage qui distingue dans la ville différentes régions, à l'intérieur desquelles les bâtiments obéissent à des règles communes (zone d'habitation dense, zones de cités-jardins, zones mixtes d'artisanat et d'habitat, zones industrielles, zones de détente et de verdure), le plan des voies de circulation et celui d'alignement des immeubles.
- 3º Des plans partiels concernant les quartiers, spécialement ceux de l'ancienne ville. Deux problèmes nouveaux s'ajoutent à celui des alignements que l'on connaissait seul autrefois: le problème de la salubrité des bâtiments et celui des façades. Des plans de dénoyautage des îlots anciens de maisons (dégagement des cours intérieures, aération des logements) et des plans de façades établis pour les vieilles rues de Fribourg préparent une action qui, pour être à long terme et de vaste envergure, n'en sera pas moins capitale.

## Un exemple à suivre

Si nous essayons de dégager les grandes intentions d'urbanisme qu'anime l'effort actuel des autorités fribourgeoises, nous voyons que, sans négliger le souci de la circulation qui, dans une ville comme Fribourg et dans la période actuelle, ne peut pas s'imposer, cet effort met au premier plan le souci de l'habitation. Assurer l'unité d'un quartier, son groupement autour de son église et de son école, son caractère social et économique, veiller à lui conserver une densité raisonnable, à équilibrer les voies, les maisons et les espaces verts, enfin à mettre en valeur la beauté du site et du patrimoine des bâtiments. C'est se soucier d'abord de l'homme, de ses rapports sociaux, de sa vie intérieure comme de sa santé.

Il y a là un exemple remarquable dont pourrait s'inspirer la plupart des villes de notre pays.

# Rapport annuel du Comité central de la S.S.M.A.F. pour l'année 1958

#### 1. Généralités

L'année 1958 restera une date particulièrement importante dans la vie de la Société. Le Comité central a pris quelques décisions capitales touchant aux grands problèmes qui nous étaient posés. Les plus importantes de ces décisions sont, entre autres, celle de transmettre la compétence en matière de tarif au Groupe patronal, et celle de procéder à une consultation écrite sur la question de la formation professionnelle.

Si les problèmes à l'étude n'en ont pas été définitivement résolus pour autant, il semble cependant qu'un grand pas en avant a été fait. L'existence même de la Société a été fortement menacée, au moment où les membres «praticiens», constatant l'échec des négociations en cours pour obtenir la révision des tarifs de la mensuration, se sont penchés avec espoir sur la possibilité éventuelle d'une affiliation à la S. I. A. et sur la création d'un groupe au sein de cette puissante organisation. La décision du Comité central de transmettre toutes ses compétences en matière de tarifs au Groupe patronal, faisant suite ainsi à une demande datant de 1954 de la section Zurich-Schaffhouse, a eu pour conséquence de mettre au 2e rang le problème S. I. A. et de donner au Groupe patronal la place qu'il mérite actuellement par la force de ses effectifs et le travail considérable de son comité. Une révision des statuts, réglant en droit cette question, a été étudiée et sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale de la S. S. M. A. F.

La votation écrite sur la formation professionnelle a considérablement clarifié la situation et a permis d'établir une quasi unité de vue entre la S.S.M.A.F., la Société des Ingénieurs ruraux, le Service fédéral des améliorations foncières, et la Conférence des services fédéraux et cantonaux des améliorations foncières.

#### 2. Mutations

Au cours de l'année sont décédés: 5 membres vétérans et un membre actif; les 5 membres vétérans sont: De Gendre Louis, Fribourg, Dettwiler Hermann, Gelterkinden, Fasel Konrad, Düdingen, Studer Emil, Spiez, Weber Robert, Romanshorn; le membre actif est: Moggi Balthasar, Chur. Honneur à la mémoire de ces 6 disparus.

6 membres ont quitté la Société: Bachmann Gottfried, Liebefeld-Bern, Brandenberger Fritz, Zürich, Leisinger Walter, Zürich, Meier Robert, Glattfelden, Müller Paul, Amriswil, Bretscher Robert, Wallisellen.

14 membres sont nommés membres vétérans: Bonnaz Marc, Morges, Buess Armin, Bern, Dändliker Paul, Baar, Eggenberger Johann, Buchs,